



## APPRENTISSAGE

### BTSa Aménagements paysagers



#### Prérequis

##### Niveau d'entrée :

- Être diplômé de niveau IV (Bac général, technologique, professionnel) ou d'un DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires).
- Avoir un contrat d'apprentissage.

#### Objectifs

Cette formation de niveau III permet aux apprentis d'appréhender l'ensemble des techniques et compétences nécessaires pour entreprendre une carrière de cadre dans le paysage.

#### Durée

Formation de 2 ans : 1 semaine en cours/1 semaine en entreprise/19 semaines de formation par an.

#### Méthodes mobilisées

- Effectif de 25 jeunes maximum ;
- Un plateau horticole avec des serres de 1200m<sup>2</sup>, 14 hectares de parc, un parc matériel important et renouvelé régulièrement ;
- Un accompagnement personnalisé mis en place pour chaque jeune dans le domaine professionnel, comme en enseignement général.

#### Modalités d'évaluation

50 % en contrôle continu et 50 % en épreuves terminales.

#### Contenu de la formation

- **Enseignements généraux** : organisation économique, sociale et juridique, techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation, anglais, technologies de l'information ;
- **Enseignements scientifiques et techniques** : connaissance des végétaux et gestion des espaces aménagés. Technique d'implantation et de construction, gestion technico-économique, élaboration de projet.

#### Débouchés

- Travail dans des structures privées (entreprises du paysage, bureaux d'études), et éventuellement publiques, création d'entreprise ;
- Devenir technicien de création ou d'entretien des aménagements (à terme responsable de chantiers ou de service), technicien en bureaux d'études, conseiller, formateur et animateur dans le domaine de l'environnement.

**Poursuite d'études** en licence professionnelle.